



## Le Pays de Lourdes et des vallées des Gaves et le Parc national des Pyrénées s'engagent.

Outil innovant de gestion et d'animation des vallées, la charte du territoire du Parc national des Pyrénées vise à permettre un développement durable et local ainsi qu'une valorisation des patrimoines naturel, culturel et paysager.

En 2013, trente-six communes du Pays de Lourdes et des vallées des Gaves (PLVG) adhéraient à la charte du territoire du Parc national.

Dès lors, le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays de Lourdes et des vallées des Gaves et le Parc national ont travaillé en concertation afin de décliner territorialement et de manière opérationnelle, la charte du territoire et le partenariat entre l'établissement public et le PLVG.

Ce programme est défini au sein d'une convention d'application délibérée le 5 avril 2016. Il s'agit de la seconde convention d'application sur le territoire du Parc national signée entre un pays et l'établissement public.

**Maryse CARRERE**  
**Présidente du PETR**  
**du Pays de Lourdes**  
**et des vallées des Gaves**

**Laurent GRANDSIMON**  
**Président du Conseil d'administration**  
**du Parc national des Pyrénées**

ont le plaisir de vous convier à la signature de la convention d'application  
de la charte du Parc national des Pyrénées

Mardi 19 juillet 2016 - 17h30  
Salle Jean Bourdette 2 rue Arrieulat – Argelès-Gazost

Nous vous remercions de confirmer votre présence auprès de Caroline Bapt – chargée de communication Parc national des Pyrénées, par retour de mail [caroline.bapt@pyrenees-parcnational.fr](mailto:caroline.bapt@pyrenees-parcnational.fr) ou par téléphone au 05 62 54 16 74 – 06 30 15 99 39.

